



ANRH

Créateur d'emplois depuis 1954



Création d'un Atelier Mobile de réparation de cycles

www.anrh.fr

Et si le développement du vélo permettait de créer des emplois pour les personnes en situation de handicap ?

Nuisance sonores, embouteillages, pollutions de l'air... en ville, les véhicules sont sujets à de nombreux débats sur le plan écologique. Si de nombreux citoyens recourent aux transports en commun, on compte de plus en plus de nouveaux adeptes de la mobilité douce, et en particulier du vélo. Le développement des voies cyclables, les forfaits de mobilité durable en entreprise et la crise sanitaire encouragent de nombreux salariés à se déplacer à vélo au quotidien. Au-delà des bénéfices que cette activité peut apporter à l'environnement, elle peut contribuer pleinement à la création d'emplois pour les personnes en situation de handicap.

En s'appuyant sur l'expérience de boutique inclusive « Les petits vélos de Maurice » implantée à Paris 11ème, l'entreprise adaptée ANRH de Saint-Denis souhaite créer un Atelier Mobile de réparation de cycles. Il sera implanté dans l'établissement mais ses équipes se déplaceront surtout sur sites pour réparer et entretenir les vélos des salariés et les flottes de vélos des entreprises partout en Île-de-France.

Un projet innovant pour favoriser l'inclusion sociale : un Atelier Mobile de réparation de cycles

Notre projet est de créer un Atelier Mobile de réparation de cycles, nos collaborateurs en situation de handicap de Saint-Denis se **déplaçant en camionnette électrique** sur des sites clients pour **entretenir ou réparer les vélos des salariés**.

Les salariés ANRH recevront une formation qui développera leur employabilité dans l'univers du service après-vente (SAV) et de la réparation de cycles. Cette nouvelle activité **favorisera également leur inclusion sociale** par les interactions directes avec le grand public et le monde de l'entreprise. Ils acquerront une formation et une expérience professionnelle aux métiers du cycle, qui peut aboutir à un recrutement par les entreprises du secteur qui sont en manque structurel de candidats. De plus, notre entreprise adaptée de Saint-Denis est particulièrement intégrée sur son territoire, en lien avec les institutionnels et les entreprises et saura les accompagner dans cette démarche.

L'Atelier Mobile se démarque d'un SAV de vélo classique car les opérations sont effectuées directement sur le site des sociétés. **Son offre pourra ensuite s'étendre pour d'autres moyens de mobilité douce** comme les trottinettes et les vélos électriques.

Promouvoir la mixité et le « vivre ensemble » autour de l'Atelier Mobile en réparation vélo

L'activité en réparation et entretien des cycles sera implantée au sein de l'établissement de St Denis, qui comprend déjà 70 salariés dont 60 en situation de handicap.

En lien avec sa mission d'inclusion, la philosophie de l'ANRH est celle de **la mixité**, en faisant travailler ensemble, sans a priori, des personnes valides et des personnes handicapées, et ce quel que soit leur handicap (mental, psychique, physique).

Cette mixité est notre force : nos collaborateurs apprennent au quotidien à vivre ensemble, malgré leurs différences et à discerner, au-delà du handicap, la personnalité et les qualités de leur voisin de travail.

Le statut juridique de nos collaborateurs en situation de handicap est celui de « salarié ». Par conséquent, il nous est interdit, en notre qualité d'employeur, tout accès à leur dossier médical et aux pathologies dont ils souffrent. Grâce à la connaissance fine et personnalisée de chacun d'entre eux, en fonction de ce que chacun exprime, nos équipes d'encadrement sont en mesure d'entendre leur spécificité pour adapter leur poste, les conditions de travail et le mode relationnel nécessaire.

Accompagné par sa Direction de l'Action Médico-Psycho-Sociale, l'ANRH applique ainsi une valeur fondamentale : celle de la **dignité humaine**, qui repose sur les principes d'équité, de non-discrimination, de responsabilité, d'autonomie et d'émancipation.

Réunir « politique mobilité douce » et démarche « RSE » en faveur de l'emploi pour les personnes en situation de handicap

La crise sanitaire que nous traversons actuellement a facilité une prise de conscience concernant **l'usage du vélo pour les trajets quotidiens**. Les entreprises quant à elles sont de plus en plus incitées à sensibiliser leurs salariés dans ce sens – voire la loi d'orientation des mobilités (LOM) votée fin 2020. Dans ce contexte et à travers ce projet, notre Association voit des **perspectives nouvelles pour l'emploi d'un public vulnérable** sur un secteur prometteur.



Par ailleurs, cet Atelier Mobile est aussi une double réponse, aux entreprises souhaitant à la fois développer leur politique de **mobilité douce** et leur **démarche RSE** en faisant travailler des personnes en situation de handicap.

Soutenir la création de l'Atelier Mobile, c'est contribuer à la création d'emplois de personnes en situation de handicap

Objectifs principaux :

- ▶ Développer les compétences et l'employabilité de travailleurs handicapés sur des métiers porteurs et en tension.
- ▶ Faciliter la rencontre des travailleurs handicapés avec des salariés du monde de l'entreprise « classique ».
- ▶ Réorganiser le bâtiment pour créer une nouvelle activité et des emplois dans un établissement situé sur un territoire économique dynamique.
- ▶ Proposer aux entreprises une offre complète RSE grâce à un projet innovant, socialement et économiquement responsable (favoriser la mobilité douce de leurs salariés, faire travailler des travailleurs en situation de handicap).

Impacts :

- ▶ Le développement économique de l'établissement, dans un contexte de crise économique liée à la Covid19 qui atteint directement l'établissement sur son activité.
- ▶ La création (au démarrage) de 3 postes : 1 chef d'équipe et 2 postes d'opérateurs cycles en situation de handicap.

Lieu géographique :

- ▶ A court-terme : Île-de-France
- ▶ A long-terme : extension potentielle de l'expérimentation sur l'ensemble des territoires d'implantation des autres établissements ANRH (Auvergne / Rhône Alpes / Bretagne / Centre Val de Loire / Hauts-de-France / Normandie / Occitanie / Pays de la Loire / Provence-Alpes-Côte d'Azur).



Construisons ENSEMBLE, un projet responsable qui promeut l'emploi des personnes en situation de handicap

Le coût global de ce projet s'élève à 153 000 €.

Pour concrétiser ce beau projet, nous avons besoin de votre soutien. Votre don nous permettra de mobiliser les fonds nécessaires pour l'achat de la camionnette, l'aménagement des locaux, l'achat de matériels... jusqu'à la formation des salariés en situation de handicap.

Répartition du budget pour la réalisation du projet :

- ▶ 30 000 € de matériel
- ▶ 40 000 € d'aménagement du site
- ▶ 50 000 € Renault Master électrique à aménager
- ▶ 3 000 € de remorque
- ▶ 30 000 € de formation



Votre réduction fiscale

Impôt sur la fortune immobilière (IFI)

Si vous êtes soumis(e) à l'IFI, 75% du montant de votre don sont déductibles de cet impôt, dans la limite d'une réduction de 50 000 €, soit un don maximal de 66 667 €

Impôt sur le revenu (IR)

Si vous êtes soumis(e) à l'IR, 66% du montant de votre don sont déductibles de cet impôt, dans la limite de 20% de votre revenu imposable.

Impôt sur la fortune immobilière (IFI)

Votre don de



Impôt sur le revenu (IR)

Votre don de



Nota Bene : les avantages fiscaux de l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) et de l'impôt sur le revenu (IR) ne sont pas cumulables. Vous pouvez cependant répartir votre don entre les deux.

Vous souhaitez soutenir le projet ?

Faites un don sur le site www.anrh.fr/dons

Pour en savoir plus :



Fabrice VAN KOTE
Secrétaire général de l'ANRH

@ : f.vankote@anrh.fr

Tel : 07 87 18 81 75



Créateur d'emplois depuis 1954

Association pour l'insertion et la Réinsertion professionnelle et humaine des Handicapés.
Association loi 1901 reconnue d'utilité publique par décret du 19 février 1968.
Siège social : 17, Impasse Truillot 75011 Paris